

# DEMANDE D'APPROBATION DU PROJET DE VALORISATION DES EAUX PLUVIALES (AVEP)



Conformément au **règlement d'assainissement de Paris** et au **zonage pluvial**, tout porteur d'un projet auquel le zonage pluvial est opposable **doit déposer une demande** d'approbation du projet de valorisation des eaux pluviales (AVEP). **Le présent formulaire accompagné des éléments listés ci-dessous doit :**

- **être transmis par e-mail** en amont de la demande d'autorisation d'urbanisme et au plus tard au stade de l'avant-projet (AVP), auprès du Pôle Eau dans la Ville du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement, **à l'adresse suivante :**  
**parispluie@paris.fr**
- **ou, le cas échéant, être joint au dossier de déclaration ou de demande d'autorisation d'urbanisme.**

Lorsqu'une AVEP a été délivrée, le dossier de demande et l'arrêté d'approbation délivré par le STEA doivent être joints à chaque demande d'autorisation d'urbanisme ultérieure.

## 1. ÉLÉMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVEP

**Cocher les cases correspondant aux pièces jointes à la demande d'AVEP :**

Documents à joindre au formulaire de demande d'AVEP	À cocher par le demandeur ▼	Cadre réservé au STEA
Plan de situation du projet et des parcelles voisines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan masse de l'état existant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan masse des aménagements projetés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan des réseaux d'assainissement indiquant la localisation des raccordements existants et du ou des points de rejets envisagés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan de délimitation des bassins versants indiquant l'orientation des ruissellements, le détail des surfaces projetées (perméables, imperméables, pleine terre, etc.) et le nivellation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Notice technique de gestion des eaux pluviales comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• un descriptif de la gestion des eaux pluviales et des dispositifs envisagés ;</li> <li>• une note de calcul avec le dimensionnement du ou des dispositifs de gestion des eaux pluviales retenus ;</li> <li>• dans les cas prévus au règlement (article 2.3.3), les éléments et documents justifiant la non-atteinte des objectifs réglementaires ;</li> <li>• un descriptif des conditions d'exploitation et de maintenance des dispositifs de gestion des eaux pluviales.</li> </ul>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

***En cas de dossier incomplet, l'instruction ne pourra pas débuter.*** En cas de non-respect des dispositions du zonage pluvial, le Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement pourra émettre un avis défavorable lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme ou pourra refuser la demande de branchement particulier au réseau d'assainissement.

## 2. DEMANDEUR

### Coordonnées de la maîtrise d'ouvrage

Dénomination ou raison sociale :

Représenté-e par :

Agissant en qualité de :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

### Coordonnées de la personne à contacter, si différente de la maîtrise d'ouvrage

Nom :

Agissant en qualité de :

Téléphone :

E-mail :

## 3. OBJET DE LA DEMANDE

Demande initiale

Demande modificative à l'AVEP n° :

## 4. PROJET D'AMÉNAGEMENT

### Localisation

Adresse du projet visé par la demande :

Arrondissement de Paris :

### Zone(s) du zonage pluvial (cf. carte du zonage pluvial)

**Zone bleue** – Gestion à la source d'une pluie de 10 mm

**Zone verte** – Gestion à la source d'une pluie décennale et interdiction de rejet direct au réseau d'assainissement

**Zone hachurée** – Stockage-restitution d'une pluie décennale

### SAGE (cf. carte du zonage pluvial)

Aucun SAGE

SAGE de la Bièvre

SAGE Marne Confluence



## Description succincte du projet d'aménagement :

## 5. SURFACE DE RÉFÉRENCE ET CATÉGORIE DE PROJET



Selon l'article 2.2 du zonage pluvial, la **surface de référence** d'un projet est définie comme la somme des surfaces concernées par des travaux ayant une incidence sur le ruissellement des eaux pluviales et/ou permettant de valoriser la place de l'eau dans la Ville.

Cela concerne toutes les surfaces faisant l'objet de travaux :

- de **construction** nouvelle ;
- d'**extension**, de **restructuration lourde** ou de **surélévation** d'une construction existante ;
- d'**aménagement** ou de **réaménagement** d'un espace non bâti, y compris les surfaces concernées par un changement de nivellement, une modification de la structure de voirie ou de cheminement, ou un changement de la nature ou de la couleur d'un revêtement.

Les **travaux d'entretien courant** ne sont pas comptabilisés dans la surface de référence.

Surface de référence du projet :

m<sup>2</sup>

### Cas de figure :

- (a) Projet en domaine public non cadastré** ou espace viaire, parc, jardin, bois ou cimetière géré par la Ville de Paris, dont la surface de référence est supérieure ou égale à **1 000 m<sup>2</sup>**
- (b) Projet sur une ou plusieurs parcelle(s) cadastrale(s)** non concerné par la catégorie (a), dont la surface de référence est supérieure ou égale à **20 m<sup>2</sup>**
- Le projet n'entre pas dans le champ d'application du zonage pluvial

### Dans le cas d'un projet concerné par la catégorie (b), préciser la nature du projet :

Plusieurs cases peuvent être cochées.

- Construction nouvelle
- Extension d'une construction existante
- Surélévation d'une construction existante
- Restructuration lourde d'une construction existante (*cf. glossaire du règlement du zonage pluvial*)
- Aménagement ou réaménagement d'un espace non bâti

## 6. GESTION DES EAUX PLUVIALES À L'ÉTAT EXISTANT

### BILAN DES SURFACES AVANT PROJET

comprenant la **surface de référence** et les **surfaces interceptées** par le projet

Type de surface	ÉTAT INITIAL (m <sup>2</sup> )
<b>A Surfaces dont les eaux pluviales sont gérées à la source</b>	
Espace végétalisé en pleine terre	
Espace végétalisé sur dalle ou étanche,	épaisseur de substrat ≥ 15 cm épaisseur de substrat < 15 cm
Toiture végétalisée,	épaisseur de substrat ≥ 15 cm épaisseur de substrat < 15 cm
Revêtement perméable (béton poreux, enrobé drainant, copeaux de bois, etc.)	
Revêtement semi-perméable (pavés ou dalles à joints creux ou enherbés, etc.)	
Toiture imperméable <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées vers un dispositif de gestion à la source ou une cuve de récupération-utilisation</b>	
Revêtement de sol imperméable (enrobé, béton, pavés à joints en mortier, etc.) <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées vers un dispositif de gestion à la source ou une cuve de récupération-utilisation</b>	
<b>SOUS-TOTAL A</b>	
<b>B Surfaces dont les eaux pluviales ne sont pas gérées à la source (renvoyées directement à l'égout)</b>	
Toiture imperméable <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées directement à l'égout</b>	
Revêtement de sol imperméable (enrobé, béton, pavés à joints en mortier, etc.) <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées directement à l'égout</b>	
<b>SOUS-TOTAL B</b>	
<b>TOTAL A + B</b>	

### DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À L'ÉTAT EXISTANT

Précisez si à l'état existant, il existe des dispositifs de gestion à la source des eaux pluviales (par exemple : jardin de pluie, cuve de récupération-utilisation...) :

## 7. GESTION DES EAUX PLUVIALES À L'ÉTAT PROJETÉ

### BILAN DES SURFACES APRÈS PROJET

comprenant la **surface de référence** et les **surfaces interceptées** par le projet

Type de surface	ÉTAT PROJETÉ (m <sup>2</sup> )
<b>A Surfaces dont les eaux pluviales sont gérées à la source</b>	
Espace végétalisé en pleine terre	
Espace végétalisé sur dalle ou étanche,	épaisseur de substrat ≥ 15 cm épaisseur de substrat < 15 cm
Toiture végétalisée,	épaisseur de substrat ≥ 15 cm épaisseur de substrat < 15 cm
Revêtement perméable (béton poreux, enrobé drainant, copeaux de bois, etc.)	
Revêtement semi-perméable (pavés ou dalles à joints creux ou enherbés, etc.)	
Toiture imperméable <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées vers un dispositif de gestion à la source ou une cuve de récupération-utilisation</b>	
Revêtement de sol imperméable (enrobé, béton, pavés à joints en mortier, etc.) <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées vers un dispositif de gestion à la source ou une cuve de récupération-utilisation</b>	
<b>SOUS-TOTAL A</b>	
<b>B Surfaces dont les eaux pluviales ne sont pas gérées à la source (renvoyées directement à l'égout)</b>	
Toiture imperméable <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées directement à l'égout</b>	
Revêtement de sol imperméable (enrobé, béton, pavés à joints en mortier, etc.) <b>dont les eaux pluviales sont renvoyées directement à l'égout</b>	
<b>SOUS-TOTAL B</b>	
<b>TOTAL A + B</b>	

### BILAN DE LA GESTION À LA SOURCE DES PLUIES COURANTES

**Objectif de volume à gérer** à la source pour les pluies courantes (10 mm) :

m<sup>3</sup>

**Volume effectivement géré** à la source pour les pluies courantes (10 mm) :

m<sup>3</sup>

### BILAN DE LA GESTION DE LA PLUIE DÉCENNALE

**Surface** dont les eaux pluviales sont gérées pour la pluie décennale :

m<sup>2</sup>

**Volume** stocké pour la pluie décennale :

m<sup>3</sup>

**Mode d'évacuation** des eaux pluviales pour la pluie décennale :

gestion à la source / infiltration

**et/ou**  rejet au réseau, avec un débit limité à :

L/s/ha

soit

L/s

## TYPES DE DISPOSITIFS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES PROJETÉS

Solutions fondées sur la nature	Surfaces perméables ou semi-perméables
<input type="checkbox"/> Toiture végétalisée	<input type="checkbox"/> Espace vert (hors jardin de pluie*)
<input type="checkbox"/> Jardin de pluie* en pleine terre	<input type="checkbox"/> Revêtement perméable
<input type="checkbox"/> Jardin de pluie* étanche	<input type="checkbox"/> Revêtement semi-perméable

  

Récupération-utilisation...	Dispositifs enterrés
<input type="checkbox"/> ...pour les sanitaires	<input type="checkbox"/> Tranchée drainante
<input type="checkbox"/> ...pour l'arrosage	<input type="checkbox"/> Puits d'infiltration
<input type="checkbox"/> ...pour un autre usage	<input type="checkbox"/> Bassin enterré

\*Tout espace vert décaissé et récupérant les eaux de ruissellement issues d'autres surfaces

## DESCRIPTION SUCCINCTE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES À L'ÉTAT PROJETÉ

Décrire brièvement les modalités de gestion des eaux pluviales du projet :

(Large text area for brief description of rainwater management)

Le cas échéant, justifier la non-atteinte des objectifs réglementaires :

(Large text area for justification of non-achievement of regulatory objectives)

Préciser la destination des eaux pluviales non gérées à la source :

(Large text area for specifying the source of unmanaged rainwater)

## 8. ENGAGEMENT DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Je soussigné·e

(Signature box)

- certifie exacts les renseignements déclarés dans le présent formulaire et les éléments fournis ;
- m'engage à réaliser le (ou les) dispositif(s) de gestion des eaux pluviales, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été approuvé ;
- m'engage à ne pas entreprendre les travaux avant l'approbation de la présente demande.

Fait à

(Signature box)

**Signature et cachet** de la maîtrise d'ouvrage  
ou de son ou sa représentant·e

Le

(Signature box)

**Toute demande d'AVEP non signée ne sera pas traitée.**